

Communiqué de presse

Lundi 6 mars 2017

Privas

LE SYNDICAT MIXTE ADN, LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDECHE, ENEDIS ET ADTIM FTTH SIGNENT UNE CONVENTION POUR LE DÉPLOIEMENT DU RESEAU FIBRE ADN SUR LES RESEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ARDECHE

Ce lundi 6 mars, à Privas, Hervé SAULIGNAC, Président du Syndicat mixte ADN, Président du Département de l'Ardèche, Jacques GENEST, Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE07), Jeanine DOPPEL, Directrice territoriale Drôme-Ardèche ENEDIS et David LENTHERIC, Directeur d'ADTIM FTTH (société délégataire en charge de l'exploitation du réseau fibre ADN) ont signé une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics d'électricités basse et moyenne tension (BT et HTA) de l'Ardèche.

Afin d'optimiser le déploiement du réseau public de fibre optique de l'Ardèche et de la Drôme, le Syndicat mixte ADN va recourir à la réutilisation massive des infrastructures existantes sur le territoire. 90% du réseau public ADN empruntera les supports des réseaux aériens et souterrains existants et 10% du réseau sera réalisé en création de génie civil. L'utilisation des infrastructures existantes permettra ainsi d'optimiser les coûts de déploiement en évitant d'importants travaux de génie-civil.

Parmi l'utilisation des infrastructures existantes, 40 % du réseau sera déployé en souterrain dans les fourreaux télécoms de l'opérateur historique Orange et 60 % en aérien, sur les poteaux supports du réseau téléphonique cuivre et les poteaux support des réseaux de distribution d'électricité des deux départements.

Sur le réseau électrique, le réseau public ADN empruntera notamment les supports des réseaux basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) des communes, propriété du SDE 07.

La signature de cette convention quadripartite permet aujourd'hui de définir les modalités techniques (autorisations, programmation des travaux, responsabilité, règles de positionnement des câbles, etc.) et financières d'utilisation de ces supports, pour l'installation et l'exploitation des équipements (câbles et boîtiers de communication électroniques) du réseau public ADN, sur le département de l'Ardèche.

Le Syndicat mixte ADN versera un droit d'usage à ENEDIS, le concessionnaire, et une redevance d'utilisation au Syndicat d'Énergie de l'Ardèche, le propriétaire des réseaux, afin de permettre le passage des câbles de fibre.

Lors du déploiement du premier établissement du réseau ADN, avec la création des « routes départementales » en 2009, ADTIM, le délégataire du réseau ADN, avait déjà déployé plus de 235 km de fibre optique sur ces réseaux dans l'Ardèche et dans la Drôme.

Pour le déploiement du réseau public de fibre à la maison (les « routes communales »), ce sont au total près de 4900 km de fibre qui seront déployés en aérien sur les poteaux supports des réseaux électriques dont environ 2900 km sur le territoire de l'Ardèche.

Une convention similaire sera prochainement proposée au Syndicat d'Énergies de la Drôme (SDED) pour l'utilisation des poteaux supports des réseaux électriques sur le département de la Drôme.

Contacts Presse :

Jacques Genest : « Belle collaboration aujourd'hui que de signer cette convention avec le Syndicat mixte ADN et l'ensemble des partenaires car elle permettra de mutualiser nos moyens pour le déploiement de la fibre optique. En effet, le coût sera moins important pour ADN de pouvoir déployer la fibre sur les supports existants que de devoir réaliser du génie civil. »

Hervé Saulignac : « Le souhait d'ADN est évidemment de faire en sorte que le déploiement soit optimisé d'un point de vue financier. 16 000 km de fibres seront déployées dans l'Ardèche et dans la Drôme [...] A chaque fois que l'on peut utiliser des infrastructures existantes et ne pas réaliser de génie civil, ce sont des économies qui sont réalisées. L'objectif à terme est de doter l'Ardèche et la Drôme d'un réseau de télécommunication Très Haut Débit qui fera de l'Ardèche, un des Départements les mieux équipés parmi les départements ruraux. »

Jeanine Doppel : « Enedis est très heureux de participer à cette aventure qui est l'aménagement du territoire au 21ème siècle. Enedis travaille déjà depuis 2 ans, avec ADN sur des gros travaux d'infrastructures en souterrain des coordinations pour préparer le déploiement de la fibre. »

David Lenthéric : « Aujourd'hui, la signature de cette convention est une preuve de solidarité entre les territoires [...] On peut aussi parler de convergence des réseaux. Les réseaux de télécommunications ont besoin d'énergie pour fonctionner et inversement, les réseaux de télécommunications permettront de moderniser les réseaux électriques afin de pouvoir mieux opérer la distribution.

Contacts Presse :

Syndicat mixte ADN : Thany LONCHAMP, Chargée de communication – 04 82 30 40 03

SDE07 : Isabelle CHANDELLIER, Chargée de communication – 04 75 66 96 39

ENEDIS : Thierry POTTIER, Chargé de mission territorial Drome Ardèche – 04 75 79 61 00

ADTiM FTTH : David LENTHERIC, Directeur – 04 82 48 00 10